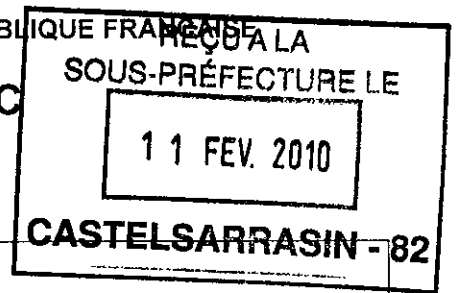


DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MOISSAC



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE QUATRE FEVRIER (04/02/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 janvier 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES: M. Franck BOUSQUET (Représenté par Mme Estelle HEMMAMI), Mme Odile MARTY-MOTHEs (représenté par Mme CASTRO), M Abdelkader SELAM (représenté par Mme BENECH) Mme Carine NICODEME (représentée par M GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M BENECH), **Conseillers Municipaux**

Étaient Absents Excusés : M. Gérard VALLES, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

Mme Estelle HEMMAMI est nommée secrétaire de séance.

N°14-04-02-2010

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE --nomination de 5 conseillers municipaux, membres du groupe de travail

Rapporteur : M. JEAN

Vu le code de l'environnement, L. 581-1 et suivants et R. 581-1 et suivants,

Vu l'arrêté municipal du 8 mars 2007, arrêtant la mise en application du règlement local de publicité,

Vu la délibération du 22 décembre 2009, demandant à la préfecture la constitution d'un groupe de travail,

Vu la proposition en ouverture de séance de Monsieur le Maire portant sur l'inscription de ce projet à l'ordre du jour de la séance,

Vu le vote à l'Unanimité de l'assemblée faisant sienne la proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur après en avoir délibéré, à l'unanimité

NOMME M NUNZI, M. JEAN, Mme CAVALIE, Mme DELTORT et M. CHARLES comme membre du groupe de travail qui examinera le nouveau Règlement Local de Publicité,



Pour copie conforme
Moissac le 08 Février 2010

Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

